

sert encore pour créer des places pour les partisans du gouvernement, de sorte que le pays se trouve obligé de payer des pensions à des hommes dont on aurait pu retenir les services avec avantage, et des traitements aux partisans du gouvernement qui les ont remplacés.

M. PERRY : Comme les honorables députés qui viennent de parler, j'ai, moi aussi, à me plaindre de la manière dont cette loi est appliquée dans ma propre province. Je connais un homme, le colonel John Duvar, l'inspecteur des pêcheries de la province de l'Île du Prince-Edouard, qui a été mis à la retraite sans raison, et qui possédait les qualités nécessaires à cette position, comme pas un homme dans toute la Confédération.

Le fait est qu'un des ministres a lui-même déclaré que M. Duvar était un employé très compétent, qu'il en connaissait plus en fait de pêcheries qu'aucun employé du service civil, et je crois que le gouvernement s'est servi de ses connaissances en cette matière, lorsqu'il a établi ses bassins d'incubation. Cependant, cet homme était dans toute sa vigueur, il avait voyagé dans toute l'île pour remplir ses devoirs, il avait fait respecter la loi devant les cours de justice, il était un homme très actif sous tous les rapports ; et lorsque je l'ai vu, il y a quelques jours, il paraissait encore dans toute sa vigueur et toute sa force ; cependant, il a été mis à la retraite, afin de créer une position pour un autre. Je crois que le colonel Duvar retire maintenant une pension de retraite. Je ne crois pas que le gouvernement puisse démontrer à la chambre que le colonel Duvar n'était pas capable de remplir ses devoirs. Je sais qu'il avait toutes les qualités requises et qu'il remplissait parfaitement ses devoirs. On l'a démis de ses fonctions, simplement pour créer une position en faveur d'un candidat défait. Il a été démis pour faire plaisir—je ne dirai pas à qui—mais il est bien connu que le colonel Duvar n'a pas été démis pour cause d'incompétence.

Je pense qu'il recevait environ \$1,200 par année et, conséquemment, il doit recevoir une pension de retraite de \$400 ou \$500. Je condamne tout à fait le mode de mise à la retraite. C'est un mode corrompu et, tous les ans, on nous demande de voter \$220,000 à même les deniers publics, pour payer des pensions de retraite à des hommes qui, pour la plupart, sont encore capables de remplir leurs devoirs.

Il y a quelques années, un employé du chemin de fer de l'Île du Prince-Edouard, un jeune homme de 38 ans, sur la déclaration qu'il avait fait dérailler un train, à cause de la négligence ou de la parcimonie du gouvernement, a été mis à la retraite, dans la crainte, je présume, qu'il ne dévoilât quelques secrets contre le gouvernement, et il a reçu une pension de \$1,600 ou \$1,800 par année.

Est-il juste de taxer le peuple pour payer des pensions de cette nature ? Combien y a-t-il de cultivateurs ou de marchands qui reçoivent des pensions de retraite ? Ce sont, cependant, des hommes qui ont dépensé leurs capitaux, et qui ont travaillé fortement à développer les ressources du pays. Ce système est corrompu.

Si les employés publics ne reçoivent pas assez pour pouvoir faire des économies pour l'avenir, augmentez leurs traitements ; mais n'adoptez pas un mode de pensions de retraite simplement dans le but d'aider le gouvernement à donner des positions aux candidats défaits, et aux chercheurs de place,

en se débarrassant de ceux qui occupent déjà ces positions, et en leur accordant ces pensions, dans la crainte qu'ils ne dévoilent les secrets du gouvernement.

Cette loi est mauvaise. Dans quelques années, au lieu de voter \$220,000, nous serons obligés de voter un demi-million pour cette fin. On ne devrait pas demander au pays de payer ce montant, ni aucune partie de ce montant, et j'espère que bientôt la loi sera abolie.

M. JONES (Halifax) : J'avais l'intention de présenter, dans le cours de cette session, une motion de non confiance, afin d'avoir l'opinion de la chambre sur cette question. Je ne pensais pas que l'on soulèverait cette question sitôt, mais vu qu'on a commencé à la discuter longuement, il est aussi bien que nous exprimions nos opinions maintenant, au lieu de revenir encore sur ce sujet, lorsque le temps viendra de proposer la résolution dont j'ai parlé.

En 1878, lorsque sir Charles Tupper nous fit l'honneur d'assister à une assemblée publique, à Halifax, il a pris une grande partie de son temps à citer les extravagances du gouvernement Mackenzie, qui ajoutait chaque année \$10,000 ou \$15,000 au fonds de pensions de retraite, et il a lu les noms de ceux qui avaient été mis à la retraite, en faisant remarquer que, bien que presque tous avaient plus de soixante ans, et que la plupart d'entre eux avaient plus de soixante-dix ans, ces gens pouvaient encore remplir leurs devoirs. Il prétendait qu'il était injuste pour les contribuables de les obliger à payer ce montant. Cependant, le montant que le gouvernement Mackenzie demandait aux contribuables, était bien faible en proportion de celui qui leur a été imposé depuis.

Cet item a pris de telles proportions, l'on a abusé de la loi de tant de manières, qu'il est devenu nécessaire d'exposer la question franchement devant le pays, afin qu'il puisse savoir où nous allons. Lorsque le gouvernement désire obtenir une situation pour un partisan politique, ou pour un de ses parasites, il n'est pas du tout embarrassé sur les moyens de pouvoir l'obtenir.

Mon honorable ami de Guysborough (M. Kirk) a parlé des moyens que l'on a adoptés dans le cas de M. Rogers, le surintendant des pêcheries de la Nouvelle-Ecosse. C'est un homme, dit-il, qui occupait cette position depuis longtemps, c'était un homme très compétent, et qui se trouvait justement à l'âge où, par son jugement mûr et par son expérience, il pouvait rendre de grands services aux pêcheurs de cette province.

Mais il est arrivé que, dans le même temps, deux candidats venaient d'être défaits dans la Nouvelle-Ecosse. L'un avait occupé une position en cette chambre ; c'est M. Kenney, d'Yarmouth ; et l'autre avait été député à la législature locale, c'est M. Hawken, de Pictou.

Il fallait leur donner des positions, et le gouvernement a cru que le meilleur moyen à prendre, était de leur en donner chacun une aux dépens du public, en mettant M. Rogers à la retraite, et en le remplaçant par ces deux hommes complètement incompetents et incapables de remplir ces positions importantes. Je dis qu'ils sont complètement incapables. Ils n'ont aucune expérience ni aucune connaissance, qui leur permette de remplir cette position. Leurs affaires ou leurs occupations premières ne pouvaient leur donner les qualités nécessaires pour pouvoir recueillir la succession de M. Rogers ;